

2021/01/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 janvier 2021 - Délibération n° 2021/01/05

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2020-34 RELATIF A L'ANIMATION (ORGANISATION, REALISATION DES ACTIONS FLECHÉES, SUIVI DE L'ANNEE 3 (2021) DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES II (2019-2024)).

L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 05 janvier 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMARY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – CLOCHON Bruno – BOURDEIX Dominique – LAINE Joël – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme VELLEINE-DEMARY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme DESSEAUVE Nadine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	53			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	-	1	-	-	-

Vu la délibération n°2018/07-03 du 26 juillet 2018 autorisant la Commune de ... document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets intercommunale (27 communes), sur une période de 6 ans (2019-2024) : le Plan local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés II (PLPDMA II); ce programme détaille les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, déclinés en 5 axes principaux :

- sensibilisation des publics aux thématiques de la prévention des déchets
- éco-exemplarité de la collectivité et de ses communes membres
- gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- mise en place d'actions emblématiques favorisant une consommation responsable
- promotion du réemploi et de la réparation

Rappelant que la première phase d'animation du PLPDMA II (2019-2020), déléguée à un prestataire externalisé, étant arrivée à échéance au 31/12/20, le Président informe que la Communauté de Communes a lancé une nouvelle consultation.

Dans le cadre d'une procédure de marchés publics simplifiée, et afin d'assurer une cohérence dans la continuité de réalisation des actions (dont certaines à cheval sur plusieurs années), le Président précise que le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement des Pays Creusois (CPIE23) a été consulté, pour accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de l'année 3 du plan. Il précise par ailleurs qu'après consultation du Bureau Communautaire en séance du 10 novembre 2020, ce dernier s'est montré favorable à modifier le programme de l'année 3 tel que :

- actions initialement programmées pour 2021
- + report d'actions inscrites au programme sur 2020 mais non réalisées en raison des conditions sanitaires défavorables.

Ainsi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, diverses actions d'animations ou de jeux-concours en milieu scolaire, de sensibilisation grand public sur les marchés de la régie ou dans les campings estivaux, ainsi que des évènementiels liés aux semaines thématiques nationales du compostage, de la réduction des déchets ou du développement durable, pourront être élaborés et réalisés.

Le CPIE a présenté une offre dans les délais impartis d'un montant de 10 200 € TTC, répondant à la commande.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer le marché n°2020-34 relatif à l'animation de l'année 3 (2021) du PLPDMA II porté par la Collectivité au CPIE des Pays Creusois et à inscrire les crédits nécessaires au BP annexe CTDMA 2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer le marché n°2020-34 relatif à l'animation de l'année 3 (2021) du PLPDMA II porté par la Collectivité au CPIE des Pays Creusois.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif annexe CTDMA 2021.
- Autorise M. Le Président à engager le marché et à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,
Martine LAPORTE.

Pour le Président empêché
le Vice Président

Martine LAPORTE

